veau-Brunswick. Selon moi, cette situation est hautement désirable et facilite les choses.

Ce qui me préoccupe, monsieur Cafik, c'est de savoir si vous êtes en mesure de nous dire si les lois provinciales ont indiqué qu'elles allaient donner l'augmentation aux prestataires.

M. Cafik: Je n'ai aucun renseignement quant à la conséquence des représentations faites par le ministre aux gouvernements provinciaux.

Le sénateur McElman: Mais vous devez savoir s'il y a des gouvernements provinciaux qui ont pris des engagements jusqu'à présent?

M. Cafik: Je n'ai entendu parler d'aucun engagement à ce sujet.

Le sénateur Croll: Monsieur le président, le sénateur McElman a dit que le Nouveau-Brunswick traite la question au niveau provincial. Je tiens à souligner que l'Îledu-Prince-Édouard en fait autant.

Le sénateur Smith: La Nouvelle-Écosse est dans la même position.

M. Cafik: Je n'avais pas l'intention de préjuger la question d'enlever le bien-être social d'entre les mains des municipalités. Nous ne disons pas que ce fait soit impérieux. Nous disons que dans l'examen d'ensemble il faut se pencher sur toutes ces questions afin que les provinces puissent proposer comment s'attaquer à ces problèmes et que nous puissions en faire autant. Il se pourrait que cela en soit le résultat.

Le sénateur Molgat: M. Cafik, j'ai l'impression que le gouvernement du Manitoba a nettement laissé entendre qu'il n'y aurait pas d'augmentation du prix des logis. Savez-vous si la province a véritablement fait une déclaration à ce sujet?

M. Cafik: J'en ai entendu parler, mais je n'ai pas de documents pour l'appuyer.

Le sénateur Molgat: On n'en a pas soufflé mot au gouvernement fédéral?

M. Cafik: Pas que je sache.

Le sénateur Cameron: Les journaux d'hier soir y faisaient écho.

Le sénateur Molgat: J'avais l'impression que la province avait fait une déclaration à ce sujet.

M. Cafik: J'ai aussi cette impression, monsieur le sénateur, mais je ne saurais l'affirmer.

Le sénateur Argue: Il se peut que le ministre en ait entendu parler.

M. Cafik: Le ministre est en voyage, cela va de soi. Il se peut qu'il le sache, mais malheureusement il n'est pas ici aujourd'hui.

Le sénateur Molgat: Ma question porte sur les allocations de soutien dans les diverses provinces. Si les chiffres ne se prêtent pas à comparaison, le ministère pourrait-il nous faire connaître les autres facteurs qui entrent en jeu? S'il n'y a pas de comparaison établie, nous pouvons tout de même effectuer un certain genre de comparaisons qui nous permettra de voir si le traitement est raisonnablement égal?

M. Cafik: Nous ne disposons pas de ces renseignements présentement, mais nous pouvons effectuer des recherches et vous procurer ces données.

Le sénateur Molgat: Merci.

**M. Cafik:** Nous ferons de notre mieux, monsieur le sénateur, pour transmettre au comité ces renseignements. (Voir Appendice (B)).

Le sénateur Molgat: Merci.

Le sénateur Argue: Monsieur le président, en ce qui a trait à la Saskatchewan, je puis vous dire que les allocations de soutien ne comprennent pas les coupes de cheveux, les lames de rasoir, les courses en taxi, le cirage des chaussures et autres choses bizarres. On n'y fait pas entrer non plus les participations au jeu de curling, pas plus que le coût d'un bol de café dans un restaurant de la ville. Les allocations ne comprennent pas non plus le cadeau d'un dollar à la petite nièce à l'occasion des Fêtes ou encore un don de deux dollars à l'église à laquelle appartient le donateur.

On peut donner certains vêtements—Dieu sait s'ils sont bienvenus en Saskatchewan—dont le prix se situe audessus de \$15, mais je tiens à déclarer, sans référence aux autres provinces, que, en Saskatchewan, l'allocation de soutien s'applique à tout un éventail de choses auxquelles le citoyen canadien a droit ou devrait avoir droit, comme, disons, le don d'un petit cadeau à un parent ou d'une petite aumône à l'église ou encore l'obole d'une tasse de café ou d'une pointe de tarte à un ami. Ces choses-là ne sont pas permises en Saskatchewan et je crois que c'est une disgrâce. C'est là la raison pour laquelle j'ai fait campagne en faveur de l'obtention de ces choses.

On a souligné plus tôt que, dans le domaine des allocations de soutien qu'il y aurait lieu d'apporter des amendements au régime d'assistance publique au Canada. Je suis d'avis que ce régime prévoit déjà des allocations de soutien. Si la province décide d'augmenter les déboursés dans ce domaine, nous savons qu'à Ottawa, grâce à sa générosité et à sa clairvoyance, en acquitte la moitié du coût. Vous n'avez donc pas à modifier le régime d'assistance publique du Canada si vous voulez assurer des allocations de soutien. Ces allocations sont là; on n'a qu'à les prendre. La seule pierre d'achoppement qui se pose dans le domaine des allocations de soutien est le fait que les provinces accaparent les augmentations à la sécurité de la vieillesse. C'est exactement ce qui se produit. Je dirai sans ambages au témoin que, à cause de la hausse mensuelle de \$17, certaines provinces vont réaliser une épargne équivalente dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada et les trésoreries provinciales vont encaisser \$8.50. C'est là le danger que présente tout ce programme.

Il ne fait aucun doute que certains foyers auront cet argent, mais les trésoreries provinciales tendront la main également et accapareront les \$8.50 qui, je tiens à le dire aux Canadiens, devaient aller à la sécurité de la vieillesse.

Je ne crois pas que les citoyens de notre pays, en appuyant unanimement le bill par ses représentants à la Chambre des communes et par le Sénat soient d'accord pour que les provinces interviennent et en accaparent la moitié.